

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



Newsletter n° 88 - Mai 2023

[ACCUEIL](#)

[NOTRE VISION](#)

[NOS TRAVAUX](#)

[ACTUALITES](#)

## Le mot du Président

Le Gouvernement lance une concertation pour accélérer la décarbonation du secteur du bâtiment. Comment ne pas douter de la sincérité de la démarche quand on sait que la Première Ministre a d'ores et déjà annoncé le projet du Gouvernement d'éliminer progressivement les chaudières à gaz en renouvellement ?

En utilisant l'expression « chaudières fossiles » à de multiples reprises dans le dossier de concertation, les Pouvoirs Publics entretiennent une confusion malsaine entre l'appareil et le combustible. Cette confusion est d'autant plus inacceptable que la performance des chaudières s'améliore (Très Haute Performance Énergétique, hybridation, ...) et que le gaz sera à terme 100% renouvelable et produit en France.

Coénove espère que la raison finira par l'emporter et que le rôle du gaz, de plus en plus renouvelable, sera reconnu comme indispensable à une transition écologique juste et acceptable. Ce n'est pas la chaudière qu'il faut bannir, c'est le gaz qu'il faut verdier !



### Le saviez-vous ?

**Les gaz renouvelables viennent de passer la barre des 10 TWh injectés dans le réseau de gaz soit l'équivalent de plus de 2.5 millions de logements neufs chauffés au gaz !**

Se passer des gaz verts, une énergie stockable, renouvelable et produite en France, serait une erreur. Rappelons que la France dispose d'un potentiel mobilisable de production de gaz renouvelable de l'ordre de **320 TWh** à l'horizon 2050.

Les gisements de production de gaz renouvelables pourront donc garantir des quantités de gaz verts supérieures à la consommation totale de gaz prévue en 2050 et permettront d'assurer l'indépendance énergétique de notre pays, tout en décarbonant l'ensemble des secteurs, dont celui du bâtiment.

Les gaz renouvelables et bas carbone constituent une filière d'excellence française, un enjeu de souveraineté énergétique et de dynamisation de nos territoires avec de nombreuses externalités positives.

[Lien vers l'observatoire du biométhane](#)

## Nos actualités



### Projet d'interdiction des chaudières au gaz dans le bâtiment : une fausse bonne idée !

Ne nous trompons pas de combat : ce n'est pas l'appareil qu'il faut bannir mais le gaz qu'il faut verdir ! Interdire l'installation de nouvelles chaudières serait un contre-sens historique, au moment même où elles affichent leur compatibilité avec le gaz vert - énergie stockable, renouvelable et produite en France.

L'association Coénove a exprimé sa forte déception, sa vive inquiétude et son incompréhension suite à l'annonce de la Première Ministre Elisabeth BORNE devant le Conseil National de la Transition Ecologique, le lundi 22 mai 2023.

[Lien vers le communiqué de Coénove](#)

### L'entretien Coénove : Antoine Armand, député de Haute-Savoie, rapporteur de la Commission d'enquête sur la souveraineté énergétique de la France

"Dans les temps énergétiques forts qui nous attendent ces prochaines semaines (PPE, LPEC, SNBC), il nous faut voir au-delà de la production d'électricité pour affronter le mur énergétique devant lequel nous sommes ; **investir dans les énergies renouvelables thermiques** et renforcer la maîtrise de la demande (sobriété, efficacité) ; appréhender différemment l'énergie française, la défendre davantage au niveau européen et en faire un objet de recherche singulier pour rattraper le retard que nous avons accumulé ces dernières décennies"

[Lire l'interview](#)





## Live Innogaz : Les chaudières ont de l'avenir !

A l'occasion du 10ème Live Innogaz le 25 mai 2023, Jean-Charles Colas-Roy, Président de Coénove, invitait Dominique Goffe, Directeur de Projets - Expert systèmes thermiques de Naldeo et Benoît Garrigues, Directeur de Vaillant France à venir témoigner sur deux nouvelles technologies de chaudières démontrant la capacité de la filière gaz à innover pour répondre aux enjeux de décarbonation du bâtiment :

- CHOC : la chaudière "décarbonante" de demain
- L'expertise de la combustion au service de l'hydrogène

[Revoir le replay](#)

## Coénove s'exprime



### Coénove participait aux 1ères rencontres SMART AVENIR à Marseille le 23 mai

Matinée décharge organisée au château de la Buzine, à Marseille, sur la place des gaz verts dans la décarbonation des bâtiments, avec les témoignages de bailleurs sociaux, de promoteurs et d'élus locaux fortement engagés dans la transition écologique et l'aménagement du territoire.

### Interview de Jean-Charles Colas-Roy dans Construction21

[Lien vers l'article](#)

« Le développement des gaz verts est fondamental »



*Parole à Jean-Charles Colas-Roy, nouveau Président de l'association Coénove, rassemblant plusieurs acteurs majeurs de l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment. Il nous livre sa vision du mix énergétique français et de la place souhaitable que doivent y occuper les gaz décarbonés à son sens. Entretien.*

news tank énergies

Accueil // Think // "Ne bannissons pas les chaudières, verdissions le gaz" (Jean-Charles Colas-Roy, Coénove)

**« Ne bannissons pas les chaudières, verdissions le gaz » (Jean-Charles Colas-Roy, Coénove)**

Paris - Emission n°28942 - Publié le 30/05/2023 à 10:45

« Ce projet d'interdiction des chaudières à gaz aurait de forts effets sur le pouvoir d'achat. Ce ne sont pas les chaudières qu'il faut bannir, c'est le gaz qu'il faut verdier. Consacrons plutôt nos investissements publics à la rénovation performante des logements et à la lutte contre la précarité énergétique, avant de vouloir électrifier de façon hâtive le secteur du bâtiment », déclare Jean-Charles Colas-Roy, président de Coénove, à News Tank le 30/05/2023.

Selon Coénove, Elisabeth Borne, Première ministre, a annoncé « le projet d'élimination des nouveaux équipements en chaudières à gaz » devant le Conseil national de la transition écologique le 22/05/2023. « Cette annonce semble constituer une nouvelle illustration de l'écologie punitive en promouvant les interdictions, les oukases et les surtranspositions par anticipation de décisions européennes », indique Coénove.

« Électrifier à outrance de nouveaux secteurs comme le bâtiment pourrait également avoir de lourdes conséquences en surchargeant le système électrique », déclare le président de l'association.

Jean-Charles Colas-Roy répond aux questions de News Tank.

**Elisabeth Borne, Première ministre, a annoncé le 22/05/2023 « l'élimination des nouveaux équipements en chaudières à gaz » en 2026. Quelle est votre réaction ?**

Nous pensons qu'il y aurait un dialogue sur ce sujet. Plusieurs ministres s'étaient engagés sur le fait qu'aucune décision sur l'interdiction des chaudières à gaz ne serait prise sans une large concertation. Le 11/04/2023, par exemple, Olivier Klein, ministre délégué chargé de la Ville et du Logement, a déclaré que l'interdiction du renouvellement des chaudières à gaz n'était pas prévue à ce jour.

Par ailleurs, en présentant son plan de réindustrialisation de la France le 11/05/2023, le Président de la République a invité à ap-

**Coénove réagit dans la presse aux annonces du projet d'interdiction des chaudières gaz : plus de 20 médias ont relayé en mai notre alerte !**

**Où s'informer ?**

**Journées de la CAPEB  
Du 20 au 23 juin 2023 à Lille**

Si vous êtes adhérents de la CAPEB, retrouvez Jean-Charles Colas-Roy le 20 juin aux tables rondes dédiées à la place du gaz dans le bâtiment

[En savoir plus](#)

REVIEW POLITIQUE ET ANALYSE

**Interdire la chaudière au gaz dans les bâtiments : un projet ni souhaitable, ni tenable, ni soutenable**

Par JEAN-CHARLES COLAS-ROY — 31 MAI 2023

Indignation, inéquité et incompréhension. Comment réagir autrement face à l'annonce brutale et non concertée d'interdire l'installation de nouvelles chaudières gaz ? La mesure portée par la Première ministre Elisabeth Borne devant le Conseil National de la Transition Écologique est incompréhensible. Elle intervient alors même que le Ministre du Logement et plusieurs Ministres avaient clairement indiqué, en réponses écrites et lues à de nombreux parlementaires, qu'aucune décision d'interdiction des chaudières au gaz ne pourrait être prise sans une phase intense de concertation préalable.

Pour l'association Coénove, qui réunit les acteurs majeurs de l'efficacité énergétique dans le bâtiment, la décoloration du secteur est un chantier prioritaire qui nécessite l'association et l'adhésion de l'ensemble des professionnels de la filière.

Les décisions prises en la matière ont un impact majeur pour la vie économique et l'avenir du pays.

Ce sont des choix politiques qui relèvent du Parlement et qui devraient impérativement être éclairés par un vrai débat public, ouvert au plus grand nombre. Quelle est donc la cohérence d'une décision prise et imposée sans concertation et sans mesure d'impact ?

En France, il est légitime de s'inquiéter des conséquences déviantes qu'aurait l'interdiction des chaudières gaz : une posture qui n'est ni tenable au plan économique et social, ni soutenable pour l'équilibre de notre système énergétique et ni même souhaitable d'un point de vue environnemental, tant ses effets contre-productifs sont nombreux.

En l'absence d'un vrai débat d'une chaudière gaz

**Forum Enerpresse  
Les 20 et 21 juin 2023 à Deauville**

Retrouvez Coénove le 21 juin matin au rendez-vous de la politique énergétique sur le thème de "Energies : [re]construire les marchés"

[S'inscrire ici](#)

**Lu sur les réseaux**

- [Suppression des chaudières à gaz en 2026 : "Infaisable !", répond Jean-Christophe Repon](#)
- [Chaudières à gaz : peut-on vraiment les interdire ?](#)
- [Lettre ouverte du SYNASAV à la Première Ministre](#)

Pour en découvrir davantage, rejoignez-nous sur [coenove.fr](http://coenove.fr) !

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)